L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 18 JANVIER 1882. 55me Année.

Dufour, Bonner & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI, 18 JANVIER 1882.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

VENTES A L'ENCAN.

Par le shérif, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, plusieurs terrains améliorés dans le faubourg Washington, Troisième District, faisant face aux rues Indépendance, Levée, Camacolvo et Congrès.

La prochaine conférence à l'Hôtel de Ville.

Nous touchons au moment où tous les bons citoyens et habitants de la ville, qui ont à cœur son intérêt, sa prospérité et son avenir, devront, sans faux scrupules, sans hésitation et sans crainte, présenter à la conférence qui doit avoir lieu, le 15 février prochain, dans le salon du maire, toutes propositions qu'ils jugeront convenables pour faciliter, entre la municipalité et ses créanciers, un arrangement qui prêse et que tout le monde désire.

L'arrangement presse, et tout le monde le désire, parce qu'il est bien certain que le peuple taxable et taxé de la Nouvelle-Orléans est, en grande partie, hors d'état de payer, en une seule année, les énormes sommes qu'on lui demande, sous forme d'impôt, avec toute la rigueur des lois fiscales. Que cette rigueur soit exercée dans des temps ordinaires envers ceux qui refusent de payer une taxe méritée et non hors de proportion avec leurs ressources, nous l'admettons, mais nous n'admettons pas que l'impôt soit, subitement, plus que doublé, et que le recouvrement en soit poursuivi jusqu'à l'expropriation des contribuables qui le doivent. Il y a ici des précautions à prendre et beaucoup de considérations à garder, car il ne faut pas oublier que la Nouvelle-Orléans est une corporation politique, fondée par l'Etat et lui appartenant, et qu'on ce sens une poursuite à outrance contre elle est comme une poursuite dirigée contre l'Etat.

Nous n'avons pas la prétention d'imposer nos opinions à qui que ce soit, mais, si modeste que soit notre ambition, nous avons le droit de donner des conseils et de démontrer qu'un arrangement n'est pas impossible, quand même personne ne voudrait faire le sacrifice de la moindre partie de son intérêt. Nous ferons cette démonstration en comparant une situation, déjà vieille de 26 ans, avec celle d'aujourd'hui, qui ne présente pas plus de difficultés à résoudre que n'en présentait la première.

En 1855, la ville avait à servir une dette de 12 millions, composée de huit millions convertis en bons consolidés et de quatre millions qui avaient été émis pour aider à la construction des divers chemins de fer, dont deux seulement existent aujourd'hui. L'intérêt de ces 12 millions était de 6 pour cent, et l'assessement de la ville n'excédait pas 72 millions, tout compris, biens mobiliers et immeubles, ce qu'on appelle communément biens personnels et réels. Tous les autres revenus de la ville étaient les mêmes qu'aujourd'hui. Elle avait l'impôt des patentes et le revenu des marchés, car le premier bail de la ferme du port, dont l'entrétien lui était si coûteux, ne fut fait qu'à partir de 1856, et il n'agit de 1855.

Maintenant, quant à la taxe de ville, proprement dite, elle fut, pour cette année, de 3 mills, et la taxe totale, pour tous objets, avait été limitée par la Législature à 15 mills. Les charges étaient considérables. Il fallait, avec ces ressources, affecter $650,000 aux bons consolidés, y compris un fonds d'amortissement, et $240,000 au service des bons de chemins de fer—en tout près de $900,000.

Il fallait, en outre, administrer la ville et pourvoir aux frais de son développement, "qui était fort rapide. On vint à bout de tout, et l'on fut bientôt récompensé de ces efforts, car la taxe, limitée désormais à 15 mills, donna une telle impulsion de hausse à la valeur des propriétés foncières, qu'un an après, l'assessement était porté à 96 millions, deux ans après à 105 millions, trois ans après à 109 millions, quatre ans après à 121 millions et cinq ans après, en 1861, à 125 millions. En cinq ans, l'assessement était monté de 72 à 125 millions; il avait presque doublé, et l'on ne peut savoir à quel point il se fût élevé, si la guerre n'était venue suspendre le cours de cette prospérité. Tel fut le résultat d'une limite de taxe à 15 mills.

Quelle leçon pour nous qui, aujourd'hui, avec un assessement de 103 millions, trouvons impossible de faire honneur à nos affaires sans porter au budget une taxe de 32 mills, une taxe de plus du double de celle de 1855 et des années subséquentes, bien que nous ayons à payer un intérêt de dette moins fort que celui de l'époque dont nous parlons, ce qui fait compensation pour la grosseur du capital de la dette actuelle.

De 1855 à 1865, la taxe de ville, en dix ans, ne dépassa que deux fois, et d'une fraction insignifiante, le taux de cinq mills. Il était ordinairement de 3 à 4 mills, et pendant deux ans, la taxe de ville, proprement dite, n'excéda pas 2 mills et neuf dixièmes de mill. Ce fut en 1862 et 1863.

Cette comparaison est instructive. Comment se fait-il qu'aujourd'hui nous ne puissions administrer la ville à moins de 10 mills quand, il y a 24 ans, on l'administrait et on l'entretenait beaucoup mieux avec trois mills, avec quatre mills, et même avec cinq mills ? Si nous sommes [illegible] sans le pied d'économie, on eût trouvé, dans la taxe limitée par la constitution à 10 mills, les cinq mills que réclame la loi de 1876 pour la dette convertie ; on eût même trouvé, au besoin, 6 mills et 7 mills, taxe qui eût amplement couvert tous les services financiers d'une dette même non réduite.

Mais supposons, pour le besoin de la discussion et pour répondre aux objections qui ont été faites devant les cours de justice, qu'une taxe de cinq mills pour la ville n'eût pas été rigoureusement suffisante, supposons qu'on eût éprouvé quelque embarras la première année, dès la seconde une hausse d'assessement eût, rétablissant toutes les difficultés, et par le maintien de la limite de taxe à 15 mills, cette hausse d'assessement se fût soutenue et au-delà; elle eût été progressive, comme elle le fut de 1855 à 1865 sous l'empire de cette limite, et maintenant la Nlle-Orléans serait, en valeurs foncières, 50 ou 60 millions de plus qu'elle n'a aujourd'hui. Ajoutons que ce mouvement accessionnel ne s'arrêterait plus.

Cette situation ne vaudrait-elle pas mieux que celle où nous sommes, situation de fiscalité coercitive qui, au lieu de nous conduire à la fortune, nous conduit à une décadence perpétuelle et à la ruine de toutes les valeurs?

Quelles sont donc les propositions que, suivant toutes les règles du bon sens, on devrait faire à la conférence de l'hôtel de ville? La première devrait être de faire respecter la limite d'impôt fixée par la loi de conversion de 1876; la seconde, d'ajouter à la dette une somme de bons représentant les arriérés qui sont dûs; la troisième, de limiter l'intérêt de ces dettes à 4 pour cent, intérêt qui est le plus élevé maintenant dans les Etats-Unis.

Un arrangement pareil ne coûterait presque rien aux porteurs de bons, qui auraient toujours l'option de garder leurs créances ou de les convertir en bons de la conversion de 1876. Il vaudrait certainement mieux n'avoir qu'une classe uniforme de titres, car cette uniformité, sans être plus lourde pour la ville, augmenterait la valeur de tous les bons en général qui assombrissent être revêtus d'une respectabilité de plus. Il y a plusieurs classes de bons qui en auraient grand besoin.

Si cet arrangement n'a pas lieu et que la limite de taxe ne reste pas fixée à 15 mills, qu'arrivera-t-il? Il arrivera que les contribuables ne se soumettront pas à l'augmentation de la taxe. Ils plaideront contre cette augmentation; ils invoqueront la limite du contrat voté par les Chambres en 1876, et ils seraient très probablement soutenus par la Cour Suprême qui, par ses arrêts précédents, s'est engagée à maintenir la limite de 15 mills par la raison que cette loi de 1876 est constitutionnelle.

Il y a, en outre, l'arrêt rendu par la Cour Suprême du Gouverneur Nicholls, qui infirma un ordre de taxe spéciale, lancé par une cour inférieure. Ces trois arrêts, provenant de deux Cours Suprêmes différentes, font jurisprudence et notre Cour Suprême actuelle irait elle au délai? A notre avis ce procès est imperdable, et nous engageons les créanciers réfléchir à y réfléchir bien sérieusement avant de rejeter les propositions qui pourront être faites à la Conférence.

Les décisions des Cours fédérales n'arrêteront pas non plus la Cour Suprême de la Louisiane. Nous pouvons en juger par la manière dont elle vient de traiter les warrants de desséchement. Ces warrants avaient été non seulement légalisés par la Cour Suprême, présidée par le juge Ludeling, du temps de Kellogg, mais encore par la Cour Suprême des Etats-Unis devant laquelle cette affaire avait été portée en appel, et malgré ces précédents judiciaires, notre Cour Suprême actuelle n'a pas hésité à les déclarer frauduleux et nuls par ce qu'il n'y avait eu aucune réalité dans l'affaire du desséchement.

Voilà ce qu'une cour éclairée et indépendante, comme nous le disions hier, a pu faire et a fait. Si elle n'a pas reculé devant la cour suprême des Etats-Unis, elle reculerait bien moins devant des cours fédérales inférieures.

Beaucoup de titres municipaux seraient, sans doute, annulés aussi, s'ils étaient examinés en détail comme les warrants de desséchement ont été examinés par notre cour suprême. Nous soumettons cet arrêt mémorable à la conscience des intéressés qui se présenteront ou qui se feront représenter à la conférence de l'hôtel de ville, le 15 février prochain, et nous les invitons, dans leur intérêt propre, à y apporter cet esprit de conciliation qui résout les difficultés, fait réussir les compromis et met fin à tous les procès incertains et coûteux. Nous leur conseillons surtout de ne pas attendre la Législature. Cette Législature ne paraît aimer ni les dettes ni les taxes.

Frank Ross au No 249 rue Décatur, est arrivé récemment adroit. Pourquoi ? Parce qu'il tient un grand stock d'Opera Puffs. Hommes, jeunes gens, allez y et faites de même. La fortune favorise le brave.

—Le Malakoff Bitter est une boisson à la fois agréable au goût et nécessaire à la santé

LOUISIANE.

La *Sentinelle* de Thibodaux du 14 janvier :

—La crevasse White sur la rive droite du Bayou Lafourche a été bouchée.

—Sur l'habitation "Golden Ranche" située à la Vacherie Dugué, une grande partie de la terre a été louée à des fermiers blancs. La sucrerie va être remise à neuf avec toutes les nouvelles améliorations, dans le but de servir de sucrerie centrale pour l'exploitation de la récolte des fermiers.

L'*Observateur* de St-Martinville du 14 janvier :

Nos planteurs sucriers ne se sont pas laissés abattre par leurs revers de l'an dernier, ils se sont mis activement à l'œuvre pour la récolte prochaine. Les travaux d'habitation sont fort avancés, et l'ensemencement se poursuit rapidement. Nos planteurs ont été contrariés, cette semaine, par les pluies torrentielles que nous avons eues, mais ce retard, nous l'espérons, sera de peu de durée. Le plant de cannes est excellent, et la souche, profitant du temps favorable que nous avons eu, pousse avec vigueur et annonce une belle levée.

Nous avons, du reste, un temps remarquable pour la saison et l'on se dirait au mois d'avril.

Aussi, tout bourgeonne et verdit.

Le courant de l'immigration cherche enfin à se diriger vers nous, et nous constatons avec plaisir l'arrivée de quelques familles suisses et allemandes, parmi nous. Les nouveaux venus paraissent enchantés de l'endroit, et nous sommes certains qu'ils se fixeront définitivement dans cette paroisse. Ce sont, dit-on, des laboureurs sérieux et intelligents, qui se sont mis à l'ouvrage dès leur arrivée. Nous souhaitons donc la bienvenue aux nouveaux arrivés, et nous espérons qu'ils auront satisfaction telle parmi nous, qu'ils décideront nombres de leurs amis à venir chercher aussi fortune et indépendance aux Attakapas.

Nous constatons aussi avec plaisir que nos grands propriétaires comprennent enfin qu'il est de leur intérêt de morceler en petites fermes leurs immenses habitations. Nous avons remarqué, le long du chemin qui conduit à Pont Breaux, maisonnettes gracieuses et nouvelles qu'on vient de bâtir et que de petits fermiers occupent déjà. Ce système de morcellement ne peut mener qu'à d'excellents résultats: Ceux qui possèdent de grandes sucreries verront se grouper autour d'eux quantités de ces petits fermiers, qui cultiveront la canne et qui donneront un développement extraordinaire à cette plante, la vraie richesse de la Louisiane. Ces sucreries, transformées en usines centrales, enrichiront leurs propriétaires tout en enrichissant les petits fermiers. Ces terres, maintenant en jachère, cravelées par la charrue et enrichies par le travail intelligent de nos fermiers, quintupleraient bientôt nos produits et augmenteraient en proportion la richesse publique et la richesse des particuliers.

Le *Méridional d'Abbeville*, paroisse Vermillon, du 14 janvier :

Dans le courant de la semaine passée, le temps a été pluvieux, brumeux, froid et désagréable, sous tous les rapports; mais grâce à Dieu, les habitants, premiers sentinels d'un pays, en profitent; c'est chez eux qu'est le grenier de nos ressources dans le besoin.

Nos invités français à leur arrivée ont acheté un lot de Cigarettes Opera Puffs avant d'aller à l'hôtel.—Hommes sensés.

—Pour le foie, rien n'égale le Bitter Malakoff

ADELINA PATTI.

Il y avait une fois... Cela commence comme un conte de Perrault, dites-vous, et déjà je vous vois trembler à la pensée que je vais peut être vous infliger une *Cendrillon* ou une *Belle au bois dormant* quelconque de ma façon. Non, soyez tranquille, je ne pousserai pas l'inhumanité aussi loin, cher lecteur; un peu pour vous et beaucoup pour moi, car onze heures sonnaient au moment où le Concert-Opéra de la Patti finissait, et à ce moment de la nuit le lit est pour moi un grand tentateur.

Si j'ai débuté par la formule consacrée "Il y avait une fois," c'est qu'en vérité, il y a du conte de fée dans la vie de la grande artiste que je viens de revoir. Et que paris je de conte ? Ses réalités à elle dépassent encore le plus fort des fictions. Je ne sais quel bon génie a présidé à sa naissance; mais le fait est que celui-là a certainement obtenu de la nature que celle-ci lui donnât tout: beauté, voix, sentiment, coquetterie, pudeur, enthousiasme et gaîté. Enfant, elle devinait la musique, ainsi que Pascal la géométrie, et comme fille d'artistes, elle a vu le jour, pour ainsi dire, au théâtre, je soupçonne qu'en y naissant elle a dû déjà bégayer "*Home, sweet home*" qu'elle chante si délicieusement. Demandez le plutôt à ceux qui tout à l'heure l'acclamaient dans cette toute charmante rêverie :

A cinq ans son babil était le chant, et depuis lors, c'est à dire depuis trente-quatre années, elle passionne tous les publics—et l'on dirait que chacune de ses représentations a la saveur de ses débuts, alors que le monde entier saluait en elle le lever d'une splendide étoile.

Quand elle a reparu ce soir devant cette salle nerveuse, impatiente de l'entendre, l'accueil n'a pas été seulement enthousiaste, mais il y avait encore dans cette réception quelque chose d'intime, de familial. C'est qu'ici nous croyons presque qu'elle est des nôtres. C'est que Patti a cet heureux privilège d'être réclamée par quatre pays: l'Espagne (qui est la sienne), la France, l'Italie, les Etats-Unis. Un jour ou l'autre les futurs historiographes de l'art du 19ème siècle débattront la question de sa naissance, et je ne serais pas étonné que les Américains, des madrés, parvinssent à s'en faire adjuger l'honneur.

L'heure me presse; je ne puis détailler ici la soirée à laquelle je viens d'assister avec un auditoire immense. Je vais donc à la hâte et le plus brièvement possible noter mes impressions, en priant le lecteur d'excuser les bâtons rompus de ce compte-rendu.

La voix de la Patti est restée belle, très belle, chaude, lumineuse. Seulement de soprano qu'elle était, elle a aujourd'hui une tendance marquée au mezzo-soprano, et le registre grave a beaucoup gagné.

Toujours elle joue avec les difficultés; toujours elle peut fair jaillir, à son gré, ces étincelles vocales dont elle a reçu le don, et dont elle sait les secrets. Mais cela n'est plus le trait dominant de son talent; à cette heure elle me paraît être plutôt une chanteuse dramatique qu'une chanteuse légère. De la coquetterie encore et toujours, mais de la passion avant tout, et ce n'est pas moi qui lui reprocherai cette quasi transformation.

Quand fut annoncée la venue de la Patti à la Nouvelle-Orléans, beaucoup regrettèrent de ne la revoir que dans des concerts. C'était en pleine scène, en plein drame lyrique qu'on la voulait, et j'avoue que je partageais ce regret. Eh bien! au sortir de cette première soirée, j'écris sans hésiter que cette combinaison appelée Concert-Opéra est des plus attrayantes. Elle se divise en deux parties: la première où la virtuose brille uniquement par la beauté de son chant; la seconde où la cantatrice et la comédienne luttent de talent et font vibrer toutes les cordes humaines. Ce double aspect est plein d'intérêt.

A peine les premières mesures de l'air de la *Traviata* "*Ah! forse è lui*" étaient entendues qu'on était complètement rassuré sur un point: la fraîcheur de la voix. Une carrière longue—et remplie comme on le sait—n'a rien altéré sous ce rapport—tous les registres sont restés suaves, veloutés. Cette voix est veloutée, solide, assise comme jamais.

Quand à l'art, il a grandi, cela va de soi. A côté de cliquetis de notes d'une sûreté et d'un brillant incomparables, se posent des phrases larges, où le sentiment se développe, vous gagne, vous pénètre, vous enveloppe. Ici—dans *la Traviata*—bric et passion—là—dans *Home sweet Home*, une mélancolie douce, communicative, tout un parfum de poésie calme, touchante.

Je ne puis compter les rappels qui ont suivi ces deux morceaux. L'artiste redemandée par toute cette salle vibrante, conquise, y a répondu du reste avec une grâce exquise. Son émotion, bien visible à son entrée en scène, grandissait à chacune de ces ovations, et il fallait la voir ramasser avec une joie d'enfant, ces fleurs dont le théâtre était jonché. Fleurs qu'elle a, du reste, royalement payées par une jolie romance de la baronne de Rotschild "*Si vous n'après rien à me dire*"; par le "*Coming through the rye*" et enfin par "*The last rose of summer.*"

En écoutant ces paroles et cette mélodie je me prenais à penser à cette heure où la Patti—trahie par la nature qui l'a tant gâtée—sera obligée de se murmurer aussi à elle-même : *It is the last rose of summer*" et dévra dire adieu à tous les triomphes, à toutes les ivresses de sa carrière..... Par bonheur pour elle et pour l'art ce jour est encore bien éloigné! Jour d'abdication réelle pour elle qui, reine du chant, abdique une fois, en une minute d'égarement sans doute, cette royauté pour je ne sais quel titre de marquise.....

Dans le rôle de Marguerite (acte du jardin de *Faust*), la Patti a été complète, captivante, émouvante au plus haut degré. Je voudrais avoir le temps de faire repasser sous vos yeux cette admirable interprétation. Mais ce plaisir est interdit à pareille heure. Je me contente d'écrire que jamais le coloris du chant n'eut plus d'intensité. La Marguerite envahie, enivrée par l'amour qui la perdra, qui la tuera, était la entière avec toutes ses luttes, toutes ses phases, toutes ses transitions. Je ne citerai que cette phrase, car elle est, à elle seule, un poème de volupté naissante. "*Per te voglio morir.*"

Au baisser du rideau la salle, restée presque muette pendant la dernière partie de cet acte si délicieusement traité, a éclaté en un long, long bravo. Et une fois de plus elle a voulu revoir et elle a revu ce charmant visage de la Patti, visage tout envahi par des yeux qui n'en finissent plus, et où la lutinerie, l'espièglerie, l'esprit se mêlent à la passion, à la flamme.

Dans un autre article je m'occuperai des artistes qui secondent la Patti, MM. Nicolini, Salvati et Pinto, mais je ne citerai pas celui-ci sans dire que Mme Castellan, violoniste, est un talent sérieux, dont le succès n'a pas été douteux un seul instant.

—Un mot encore—le hasard a voulu que le final du 1er acte de la *Traviata* fut chanté au même moment par La Patti et La Gerster au théâtre St.-Charles et l'Opéra. Imaginez un téléphone entre les deux scènes, quelle recette n'eut-il pas réalisée.

Demain second Concert-Opéra. On en trouvera le programme aux colonnes d'annonces.

En terminant ce très incomplet compte-rendu, je note la très bonne exécution de l'ouverture de *Guillaume Tell* par l'orchestre sous la conduite de M. d'Arcis.

THEATRE DE L'OPERA.

Je n'ai pu assister à la représentation de la *Traviata*, mais on me dit—et j'aurais pu l'écrire à coup sûr—que Mme Geister y a obtenu un second succès, plus éclatant encore que le premier.

Demain *Ernani* une partition où les beautés abondent et où se distingue la troupe de M. Strakosch.

L. PLACIDE CANONGE.

—On sait le bon accueil que M. de Voltaire faisait aux étrangers qui venaient le visiter dans son château de Ferney. Un nouvel arrivé flatté de la réception, fit entendre que son intention était de passer six semaines dans ce séjour qu'il trouvait délicieux.

"—Monsieur, lui dit en riant le maître du château, je vois bien que vous ne voulez pas remembler à don Quichotte: il prenait les auberges pour des châteaux; moi vous, vous prenez les châteaux pour des auberges."

On félicitait le marquis de *** sur un régiment qu'il venait d'obtenir. Il était en concurrence avec un parent de M. le duc de ***. Le marquis remerciait avec un air de grande modestie. "Ce qui me flatte le plus, c'est que je n'ai fait aucun pas pour l'obtenir."

—Je le crois, reprit vivement le duc; "quand on rampe, on ne marche pas."

Le 13 de ce mois, une copie du testament de Mme Hélène Le Breton des Chapelles, qui est morte dernièrement dans la ville de Cardenas, île de Cuba, a été enregistré à la cour des preuves de la ville de St Louis, où cette dame possédait des propriétés de la valeur de trente mille dollars. Mme Des Chapelles appartenait à la vieille famille des LeBreton Des Chapelles de la Nouvelle-Orléans, originaire des Indes Occidentales, et réfugiée en Louisiane à l'époque de l'insurrection. Cependant, une partie de la famille reste à Cuba, où elle possédait de grandes et productives plantations. La dame qui vient de mourir avait aussi des propriétés considérables à Philadelphie, administrées par un de ses petits-fils. Elle était unie par des liens de parenté à plusieurs vieilles familles de St Louis, et notamment les Parishes et les Garesches. MM. Pattison et Crane étaient ses avocats; ils sont nommés exécuteurs testamentaires pour les propriétés situées à St Louis. Ils ont présenté leur demande à la cour.

Privé d'un grand plaisir en ne venant pas des Opera Puffs.

M. J. E. Adam, caissier de la Banque Nationale de l'Union, attribue qu'il a été chargé de toucher, pour le compte de Sebastien Lehmann, de Denver, Colorado, le montant du billet entier No 19,076, tirage à numéros simples de la classe A, qui a gagné, le 10 janvier courant, le second gros lot de dix mille dollars. Le billet adressé au bureau de M. S. M. Todd, à Denver, n'avait coûté que deux dollars. La somme ci-dessus a été promptement payée à M. Adam.

—On dirait que M. de M.....devient sourd.

—On me l'a dit en effet, répondit madame S.....; mais je crois qu'il devient sourd depuis qu'il n'entend plus parler de lui.

Décédée hier matin, à 2 heures, Vve CLÉMENT RAMOS, née Julie Fortier, à l'âge de 75 ans. Les amis et connaissances des familles Ramos et Fortier, de son neveu, H. O. Rousseau, et de son gendre, H. J. Rivet, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura l'ou aujourd'hui (Mercredi), à 9 1/2 heures du matin. Le convoi partira de l'encoignure Ste-Anne et Tréma.

THEATRE ST-CHARLES.
DE BIDWELL.

M. HENRY E. ABBEY annonce respectueusement

La Dernière Représentation DE

Mme ADELINA PATTI

A LA NOUVELLE ORLEANS,

Jeudi soir, 19 janvier,

En une d'un Brillant Concert-Programme. Mme ADELINA PATTI, secondée par SIG. ERNESTO NICOLINI, paraîtra dans le quatrième acte de l'opéra de Verdi le

TROVATORE.

Chœurs et orchestre complets. Sous la direction de signor D'ARMIA.

Prix d'entrée, $2 Galerie $1.

Sièges réservés $1, $2 et $3 extra, selon la place. Les billets se vendent au Théâtre St-Charles. 18 janv--

PAR CHAS. H. REED.

Succession d'Elizabeth Smith, décédée, femme de W. H. Hunt.

W. H. Hunt, tuteur naturel du mineur W. T. Hunt,

vs.

Theodore E. Smith.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans —No 4753.

En partage.

PAR CHAS. H. REED—Albert Pani, encanteur—Bureau, No 116 rue Gravier—A l'encan, LUNDI, 20 février 1882, à midi à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. T. Houston, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 9 janvier 1882, la propriété suivante, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ile bornée par les rues Dryades, Rocheblave (Baronne), Seconde et Troisième, et connu comme le No 2 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, daté le 10 septembre 1861, en 1 étude de T. J. Stark, anciennement notaire. Le dit terrain mesure 11 pieds 4 pouces de face à la rue Seconde sur 102 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant A. Hero, notaire, aux frais de l'acquéreur. 15 janv—18 fev 9 19

AVIS.

$10,000.

Nlle-Orléans, 16 janvier 1882.

LE soussigné certifie qu'il avait en collection pour le compte de Sebastian Lehmann, 793 rue Larimer, par l'intermédiaire de la City National Bank, Denver, Col., le billet entier No 19,076, tirage à numéro simple, Classe "A", de la loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le second gros lot de $10 Mille Piastres, le mardi, 10 janvier 1882, le dit billet ayant coûté la somme de Deux Piastres, au bureau de S. M. Todd & Co 313 Holladay street, Denver, Col., et que le montant en a été promptement payé par un check sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet au bureau de la banque, le

Nom: J. E. ADAM,
Résidence: Courtier Union National
18 janv—1 IPP. Bank, Nlle-Orléans, La.

AVIS.

MA FEMME MARY SCHANK ayant quitté sans motif le domicile conjugal, j'annonce que je ne considère responsable pour aucune dette qu'elle pourra contracter

18janv—1f CHRISTOF SCHANK.

Beaux Chapeaux POUR Dames, Demoiselles Et Enfants.

Mme C. SAMSON.

150 RUE CANAL.

LES DERNIERS GENRES.
LE PLUS GRAND ASSORTIMENT
ET LES PRIX LES PLUS BAS.

18 jan—

GRANDES RÉDUCTIONS

L. UTER,

47....RUE ROYALE....47

Le plus grand et le plus riche assortiment de MIROIRS FRANÇAIS pour cheminée et TRUMEAUX du Sud, de tous genres, de toutes grandeurs, de tous prix; aussi, la collection la plus complète et la plus recherchée de GRAVURES et PHOTOGRAVURES encadrées le plus élégamment et artistiquement possible.

Assortiment immense de Stores pour fenêtres, Corniches, Bandes de Rideaux, Cadres à Portraits et à Gravures à Chambres de toutes les descriptions. Articles à l'usage d'Artistes, Moulures à portraits pour chambre, Meubles, Bedding, Cordons à Portraits et Glands.

Ordres de la campagne, en gros et au détail remplis promptement et avec soin.

19 déc—

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Bijoutiers, Bijouterie.

51 rue Royale

Coin Bienville.

Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE

DE NOUVEAUX DESSINS

DIAMANTS.

N.B.—Assortiment de Diamants plaqués.

7 oct—f1 1an MyD

GANTS

A BON MARCHÉ.

GANTS de Dames claires, 2 boutons, Nos 5 1/2 à 6 3/4, la paire à..... 25c

—AUSSI—

Gants à 2, 3, 4, 6, 8, 10 et 12 bout, et Gants Mousquetaires.

GANTS d'hommes, claires, 1 bouton, toutes les tailles, la paire..... 50c

GANTS d'hommes, 1 bout. à 85c et $1,15.
" " 2 " $1,40 et $1,75.

Chez

VIPLE & PÉRET,

Importateurs, Nos 10 et 12 rue Bourbon, près Canal.

N. B.—Toutes marques impoyennent directement et n'importent que de faibles frais de magasin vend à bien meilleur marché que toute autre.

17 janv—DMV

État Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1881

Primes sur les incendies	$285 620 68		
Primes maritimes	74 924 07		
Primes de rivières	22,776 02		
		$383,320 77	
Primes nettes acquises		102,601 26	
			$485,922 03
A déduire—			
Intérêt, loyer et chauffage	$36,455 98		
Profits accumulés	114,369 89		
		150,825 87	
			$335,096 16
A déduire pertes payées—			
Feu	$119,457 82		
Marine	33,048 15		
Rivière	31,169 95		
	$183,675 92		
Réfaction, commissions d'agence, taxes, salaires, Bureau et Underwriters, dépenses générales	124,299 27		
Dividende semestriel de juillet 1881	25,000 00		
Dividende semestriel de décembre 1881	25,000 00		
		357,975 29	
			$183,573 28
A déduire—			
Réclamations réglées et en cours	$11,685 63		
Réclamations non réglées	21,200 00		
Réclamations douteuses	7,500 00		
Réclamations non acceptées	5,000 00		
			45,385 63
Surplus net			$130,247 55

La Compagnie possède l'actif suivant :

Argent dans les banques	$43,197 61
Bons des E. U., à p. cent	234,000 00
Propriété immobilière à la Nlle-Orléans	79,440 06
Billets de lère hypothèque	101,390 90
Intérêt à 7 p. cent accumulé	13,850 00
Prêts sur demande	94,500 00
Billets à ordre en règlement de primes	17,103 42
Bons des Waterworks de la Nlle-Orléans	28,250 00
Bons de New Orleans City Railroad	29,625 00
Actions de la Lower Steam Cotton Press	28,000 00
Bons du New Orleans and Pacific Railroad	1,860 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane	11,550 00
Actions des Résolues d'Afrique Washington	500 00
Actions de City Railroad	1,732 50
Actions de la State National Bank	643 50
Actions de la Valette Dry Dock Company	3,000 00
Actions de l'Importers' bonded warehouse	875 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Comptes en coupons	443 76
Primes en cours de collection	56,736 83
Dû par des agents et en cours de transmission	27,315 66
	$774,712 28

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Intérêt pour réclamations	87,[illegible] 11
Dividendes non réclamés	4,394 77
Dû par d'autres compagnies pour réassurances	1,761 03
Dividende pour décembre 1881	25,000 00
Réclamations connues et douteuses	45,325 83
Surplus en réserve	110,247 55
	$774,712 28

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. BINGES, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1882.

JAS. PAREY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif de ladite Compagnie, déclarons par le présent avis qu'après un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER, ANT. CARRIÈRE, W. A. BELL, H. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer, sur des profits accumulés, un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires en 1 heure après-midi.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ, H. GALLY,
THÉO. BRIERRE, CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL, PIERRE POUTE,
ANT. CARRIÈRE, A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGAZON, CHAS. H. SCHMIDT,
D. PAGO, JULES TUYES

15 janv—

1882 1882

ETRENNES.

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

59 Rue de Chartres, coin Bienville

H. BILLARD.

SUCCESSEUR DE

HÉBERT & CIE.

Objets de Fantaisie, Articles de Paris.

Livres Illustrés.

Collections d'Albums et d'Ouvrages pour Etrennes, Albums, Chromos, Théâtre, Surprises, etc.

Parfumerie ordinaire et riches, Velours, chagrins, nacre, écaille, ivoire, etc.

Grand choix d'Albums à photographies.

Portemonnaies, Bavards, Carnets, Nécessaires.

Papeteries.

Chapelets monture argent.

Boîtes à ouvrages pour les fleuristes, avec fleurs et papier en 12 la 1a, accompagnées d'instructions pour leur confection.

Boîtes pour Tapisserie.

Jeux divers.

Plumes, Porte-plumes et Porte-crayons en or, de la célèbre fabrique de A. W. Faber.

Papier-papier fantaisie. Sacoches Sécrétaire Dames.

Coupe-papiers nacre, ivoire, etc.

Boîtes à cravates et à gants.

Alphabets Coloriés et un choix immense d'ouvrages richement reliés pour cadeaux.

Chocolats. Chocolats.

Chocolat Napolitain de GUÉRIN-MOUTON,

Boulevard Montmartre.

Reçu par le Steamer St Louis,

Un lot de Chocolat Napolitain, en boîtes de différents grandeurs.

Prix Réduits! Prix Réduits!
Prix Réduits!

Lacto, Benzinger, Bonbons, Boîtes de Bonbons, Cadeaux d'Amour.

En vente à la Librairie Française l'ouvrage d'Alfred Mercier :

L'Habitation Saint-Ybars.

5déc—

Association d'Assurance de la Nlle-Orleans.

BUREAUX No 102 Rue du CANAL.

DOUZIÈME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, ce 13 Janvier 1882.

CONFORMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1881.

Primes sur les risques de feu		$372,310 01
Primes sur les risques de mer		59,433 24
Primes sur les risques de rivière		38,212 23
		$469,956 08
A ajouter, primes non acquises de 1880, acquises en 1881		153,403 75
Total des primes		$623,359 83
A déduire,		
Primes sur risques non expirés	$148,660 00	
Primes remboursées	7,800 01—	156,460 01
Primes nettes acquises		$466,899 82
A ajouter,		
Intérêts	$19,254 85	
Profits et pertes	5,915 94	25,170 79
		$492,070 61
Pertes payées sur les risques		
De feu	$87,838 34	
De marine	44,005 72	
De rivière	22,023 20	
Pertes non ajustées	16,581 00	
	$270,448 26	
Réassurances	50,255 84	
Réfaction (rebate)	25,596 26	
Commissions d'agences	57,916 31	
Dépenses d'agences	9,969 67	
Taxes et licences	4,168 92	
Dépenses de bureau	27,197 90	
Dépenses cancelles, bureau des souverneurs, Babcock